

<http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communicues/2010/99.aspx>

Canada Ratifies UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities

(No. 99 - March 11, 2010 - 11:15 a.m. ET) The Honourable Lawrence Cannon, Minister of Foreign Affairs, and the Honourable Diane Finley, Minister of Human Resources and Skills Development, today announced that, with the support of all provinces and territories, the Government of Canada has ratified the Convention on the Rights of Persons with Disabilities at United Nations headquarters in New York City.

"Canada is committed to promoting and protecting the rights of persons with disabilities and enabling their full participation in society," said Minister Cannon. "Ratification of this convention underscores the Government of Canada's strong commitment to this goal."

"Canada is proud to have been one of the first countries to originally sign the Convention in 2007," said Minister Finley. "The ratification of this agreement is just further acknowledgement that Canada is a world leader in providing persons with disabilities the same opportunities in life as all Canadians."

"Today is a momentous day for Canadians with disabilities and their families," said Bendina Miller, President of the Canadian Association for Community Living (CACL). "CACL is thrilled that Canada has ratified the Convention. Canada has been an international leader on disability and human rights, and through ratification can continue to play this important role. CACL looks forward to working with the Government of Canada on implementing and monitoring compliance with the Convention."

"The Government of Canada's ratification today of the Convention is a historic event for Canadians with disabilities," said Marie White, National Chairperson of the Council of Canadians with Disabilities. "It signals the end of an era where people with disabilities were seen as objects of charity. Ratification of the Convention makes real our goal of recognition as full and equal citizens of Canada."

"Ratification of the Convention puts an end to the medical model and opens exciting new opportunities for building a more inclusive and accessible Canada. Canadians with disabilities applaud the Government of Canada for this historic action."

"As the Government of Canada continues to play a leading role with respect to the inclusion of persons with disabilities in sport, we wish our paralympic athletes the best of luck at the upcoming Paralympic Games in Vancouver," said Minister Cannon.

The Convention on the Rights of Persons with Disabilities is an international human rights instrument of the United Nations intended to protect the rights and dignity of persons with disabilities. Parties to the Convention are required to promote, protect and ensure the full enjoyment of human rights by persons with disabilities, and to ensure that they enjoy full equality under the law.

There are approximately 4.4 million persons with disabilities in Canada—about 14.3 percent of the population.

- 30 -

For further information, media representatives may contact:

Catherine Loubier
Director of Communications
Office of the Minister of Foreign Affairs
613-995-1851
Foreign Affairs Media Relations Office
Foreign Affairs and International Trade Canada
613-995-1874

Michelle Bakos
Press Secretary
Office of the Minister of Human Resources and Skills Development
819-994-2482
Media Relations Office
Human Resources and Skills Development Canada
819-994-5559

Backgrounder - UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities

The United Nations General Assembly adopted the Convention on the Rights of Persons with Disabilities on December 13, 2006, after several years of negotiation in which Canada took an active role.

Canada was among the first countries to sign the Convention when it was opened for signature on March 30, 2007.

The purpose of the Convention is "to promote, protect and ensure the full and equal enjoyment of all human rights and fundamental freedoms by all persons with disabilities, and to promote respect for their inherent dignity." It reaffirms for persons with disabilities existing civil, political, economic, social and cultural rights set out in international law.

The Convention's core obligations relate to non-discrimination and reasonable accommodation. These core obligations are then elaborated in specific provisions that address such issues as freedom of expression, political rights, liberty and security of the person, legal capacity, education, health and employment. The Convention also contains provisions on issues unique to people with disabilities, such as accessibility, independent living and inclusion in the community, as well as the processes of rehabilitation and habilitation, through which those with disabilities learn to function fully in society.

The Government of Canada consulted provincial and territorial governments throughout the Convention's negotiation, signature and ratification processes. The Canadian government also consulted civil society through a national round table with stakeholders, and an online consultation open to the public. It also sought the views of self-governing Aboriginal groups on how ratification of the Convention might affect their communities.

Date Modified: 2010-03-11

Le Canada ratifie la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

(N° 99 - Le 11 mars 2010 - 11 h 15 HE) Le ministre des Affaires étrangères, l'honorable Lawrence Cannon, et la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'honorable Diane Finlay, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, avec l'appui de l'ensemble des provinces et des territoires, a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au siège des Nations Unies à New York.

« Le Canada est déterminé à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées et à faire en sorte qu'elles puissent pleinement s'intégrer à la société, a déclaré le ministre Cannon. La ratification de cette Convention souligne le ferme engagement du gouvernement du Canada à l'égard de cet objectif. »

« Le Canada est fier d'avoir été l'un des premiers pays à signer la Convention en mars 2007, a déclaré la ministre Finlay. En ratifiant cette convention, le Canada confirme son rôle de chef de file international pour ce qui est d'offrir aux personnes handicapées des chances égales à celles de tous les Canadiens. »

« C'est un jour très important pour les Canadiens ayant une déficience et pour leur famille, a affirmé la présidente de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC), M^{me} Bendina Miller. L'ACIC est ravie que le Canada ait ratifié la Convention. Le Canada a toujours été un chef de file international relativement aux personnes handicapées et aux droits de la personne. En ratifiant la Convention, il pourra continuer à jouer ce rôle important. L'ACIC se réjouit à l'idée

de travailler de concert avec le gouvernement du Canada à la mise en œuvre et au respect des dispositions de la Convention. »

« La ratification de la Convention par le gouvernement du Canada est un moment historique pour les Canadiens ayant une déficience, a déclaré la présidente du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), M^{me} Marie White. Cette ratification marque la fin d'une ère où les personnes ayant une déficience étaient perçues comme des objets de pitié. La ratification de la Convention concrétise notre objectif de reconnaissance de ces personnes comme des citoyens canadiens égaux et à part entière. »

« La ratification de la Convention met fin au contexte médical et ouvre la voie à de nouvelles possibilités de bâtir un Canada inclusif et accessible à tous. Les Canadiens ayant une déficience félicitent le gouvernement du Canada de l'adoption de cette mesure historique. »

« Le gouvernement du Canada, qui joue un rôle prépondérant en matière d'inclusion des sportifs ayant un handicap, souhaite bonne chance à tous les athlètes paralympiques canadiens qui prendront part prochainement aux Jeux paralympiques à Vancouver », a ajouté le ministre Cannon.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées est un instrument des Nations Unies sur les droits de la personne qui vise à protéger les droits et la dignité des personnes handicapées. Les États parties à la Convention doivent promouvoir, protéger et assurer la pleine jouissance des droits de la personne aux personnes handicapées et garantir leur pleine égalité juridique.

On compte actuellement quelque 4,4 millions de personnes handicapées au Canada — soit environ 14,3 p. 100 de la population.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Catherine Loubier

Directrice des communications

Cabinet du ministre des Affaires étrangères

613-995-1851

Le Service des relations avec les médias des Affaires étrangères

Affaires étrangères et Commerce international Canada

613-995-1874

Michelle Bakos

Attachée de presse

Cabinet de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences

819-994-2482

Le Bureau des relations avec les médias

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

819-994-5559

Document d'information - Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, après plusieurs années de négociations auxquelles le Canada a pris une part active.

Le Canada a été l'un des premiers pays à signer la Convention lorsque celle-ci a été ouverte à la signature le 30 mars 2007.

Le but de la Convention est « de promouvoir, de protéger et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales des personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ». La Convention réaffirme que les personnes handicapées jouissent des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels reconnus en droit international.

La Convention oblige essentiellement à faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas victimes de discrimination et bénéficient d'accommodements raisonnables. Ces obligations de base sont ensuite précisées au moyen de dispositions spécifiques portant notamment sur la liberté d'expression, les droits politiques, la liberté et la sécurité de la personne, la personnalité juridique, l'éducation, la santé et l'emploi. La Convention stipule également quelques dispositions ayant trait plus particulièrement à la situation des personnes handicapées, comme l'accessibilité, l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, ainsi que les processus d'adaptation et de réadaptation par lesquels les personnes handicapées apprennent à fonctionner pleinement en société.

Le gouvernement du Canada a consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux tout au long du processus de négociation, de signature et de ratification de la Convention. La société civile a également été consultée dans le cadre d'une table ronde nationale réunissant des parties concernées ainsi que d'une consultation en ligne ouverte au public. On a de plus sollicité le point de vue de groupes autochtones autonomes sur les conséquences que pourrait avoir la ratification du traité sur leur collectivité.

Date de modification: 2010-03-11

--

Marcia Carroll,
Executive Director,
PEI Council of People with Disabilities
5 Lower Malpeque Rd, Landmark Mall, Unit 2
Charlottetown, PE C1E 1R4
Voice: (902) 892-9149 ext. 222 Fax: (902) 566-1919
E-mail: peicod@peicod.pe.ca Web: www.peicod.pe.ca